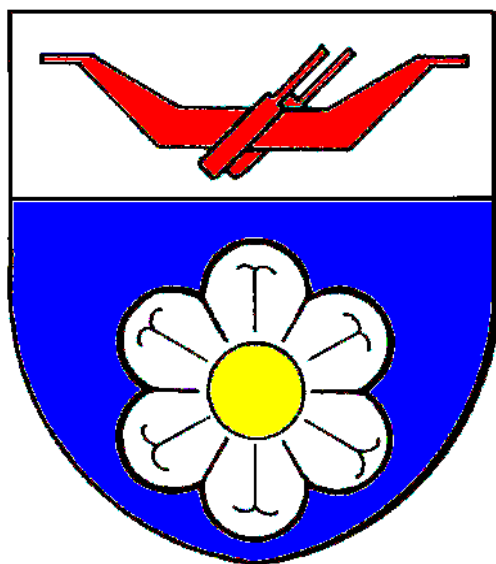
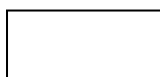


# Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau

Séance du  
08 10 2018  
à 20h00



En la salle de séances de la Mairie de Rosenau



Le Conseil Municipal s'est réuni le 08 octobre 2018 à 20h00 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents ainsi que les représentants de la presse.

11 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

**Présents:**

Monsieur LITZLER Thierry, Madame SPINDLER-LIEGEON Sylviane, Monsieur SPENLE Jean-Martin, Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Monsieur RYEZ Gilles, Madame WOGENSTAHL Nadine, Madame POLLINA Sandrine, Madame GLAENTZLIN Juliette, Madame GILLIG Angélique, Monsieur RAMSTEIN Denis, Monsieur URFFER Florian.

**Absents excusés et non représentés :**

**Absents non excusés :**

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Vianney SALLES à Monsieur Thierry LITZLER  
Madame Agnès VIELLARD à Madame Sylviane SPINDLER-LIEGEON  
Madame Stéphanie BAHRIA à Madame Nadine WOGENSTAHL  
Monsieur Rodolphe SCHIBENY à Madame Cathie SIGRIST-LABAS  
Monsieur Ronald SCHNEEMANN à Monsieur Denis RAMSTEIN

**Secrétaire de séance :**

Mme LARGER Delphine – Directrice Générale des Services

**ORDRE DU JOUR**

**POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018**

**POINT 2 - URBANISME**

**POINT 3 – PERSONNEL COMMUNAL**

**POINT 4 - FINANCES**

**POINT 5 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

**POINT 6- TRAVAUX PLAINE SPORTIVE**

**POINT 7 - INFORMATIONS OFFICIELLES**

**POINT 8- RAPPORT DES COMMISSIONS**

**POINT9 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT LOUIS AGGLOMERATION  
ALSACE TROIS FRONTIERES**



**POINT 10–RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES  
EXTERIEURS**

**POINT 11- CALENDRIER**

**POINT 12- DIVERS**

**Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence suite aux décès ayant affecté les élus de Rosenau et le Personnel communal durant l'été 2018 : M. SPINDLER - Mme SIGRIST- Mme BINGLER et Mme TEXIER.**

**Monsieur le Maire propose également de passer le point 2.02 en huis clos et d'ajouter un point à l'ordre du jour qui s'intitulera « Travaux AFUA » et qui sera examiné en tant que nouveau point 2.02. Ces deux propositions sont validées à l'unanimité.**

**POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018**

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 09 Juillet 2018 ne soulève aucune remarque particulière, il est donc adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – URBANISME**

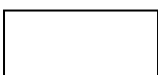
2.01 Transfert dans le domaine public communal de la voirie de l'ancienne AFUA « Les Rives du Petit Canal »

Monsieur le Maire passe la parole à Mme LARGER. Elle rappelle la délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2018 relative au transfert dans le domaine public communal de la voirie de l'ancienne AFUA « Les Rives du Petit Canal » sous réserve de la validation de la DGFIP concernant la dissolution de l'AFUA et sous réserve de l'arrêté préfectoral attestant cette dissolution.

L'arrêté préfectoral portant dissolution de l'AFUA datant du 02 octobre 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'entamer la procédure de transfert dans le domaine public de la voirie de l'ancienne AFUA.

Ainsi, après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (**12 voix POUR, Mme Cathie SIGRIST-LABAS et Monsieur Thierry LITZLER ne prenant pas part au vote**).

**DECIDE** de transférer dans le domaine public communal la voirie de l'ancienne AFUA,



**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à engager les démarches en ce sens

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer les documents y afférents.

## 2.02 Travaux AFUA

Compte tenu du transfert acté de l'ancienne voirie de l'AFUA dans le domaine public communal, il est proposé au Conseil Municipal d'envisager la réfection complète de l'éclairage public dans les rues de l'Au et des Berges, ce dernier étant en grande partie défectueux, et ce, depuis de nombreuses années.

Madame LARGER précise que ces travaux pourront être réalisés grâce au reliquat de 78 080.62 € (solde dont disposait l'AFUA après dissolution et qui a été versé à la commune).

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement des travaux (demande de devis et travaux).

Ainsi, après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (**12 voix POUR, Mme SIGRIST-LABAS Cathie et Monsieur LITZLER Thierry ne prenant pas part au vote**),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à lancer les travaux et à signer tous les documents afférents à ces travaux.

## **POINT 3 – PERSONNEL COMMUNAL**

### 3.01 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial

Monsieur le Maire rappelle l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

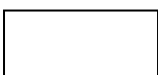
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ par voie de mutation d'un agent et du départ d'un agent pour mise en disponibilité au service administratif ;

Il convient de créer l'emploi correspondant :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

-la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial, à raison de 35/35 heures hebdomadaires,



VU la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84.53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

VU le budget communal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),

**DECIDE**

D'adopter la proposition de Monsieur le Maire et donc de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial à raison de 35/35 heures hebdomadaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

De modifier comme suit le tableau des emplois :

**Service ADMINISTRATIF**

emploi	grade associé	catégorie	ancien effectif	nouvel effectif	durée hebdomadaire
	Adjoint administratif territorial	C	0	1	35 heures

**3.02 Création de deux postes d'Adjoint d'Animation Territorial**

Monsieur le Maire rappelle l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du souhait de pérenniser 2 emplois contractuels au sein du service périscolaire dont le taux de remplissage est en constante hausse depuis les 2 dernières années,

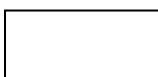
Il convient de créer les emplois correspondants :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création de DEUX emplois d'Adjoint d'Animation Territorial, à raison de 28/35 heures hebdomadaires,

VU la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84.53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,



VU le budget communal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),

**DECIDE**

D'adopter la proposition de Monsieur le Maire et donc de créer les DEUX postes d'Adjoint d'Animation Territorial à raison de 28/35 heures hebdomadaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

De modifier comme suit le tableau des emplois :

**Service PERISCOLAIRE**

Emploi	grade associé	catégorie	ancien effectif	nouvel effectif	durée hebdomadaire
	Adjoint d'Animation Territorial	C	1	3	28 heures

**3.03 Création d'un poste de Rédacteur Territorial**

Monsieur le Maire rappelle l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du souhait de pérenniser le poste de Rédacteur créé au 1<sup>er</sup> août 2017 (cf délibération du 12 07 2017) au titre de la loi n° 84-53 du 02 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et notamment dans son article 3 ;

Il convient de créer l'emploi correspondant :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

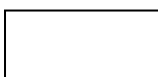
-la création d'un emploi de Rédacteur Territorial, à raison de 35/35 heures hebdomadaires,

VU la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84.53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

VU le budget communal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres



présents et représentés (16 voix POUR),

**DECIDE**

D'adopter la proposition de Monsieur le Maire et donc de créer le poste de Rédacteur Territorial à raison de 35/35 heures hebdomadaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

De modifier comme suit le tableau des emplois :

**Service ADMINISTRATIF**

Emploi	grade associé	catégorie	ancien effectif	nouvel effectif	durée hebdomadaire
	Rédacteur territorial	B	0	1	35 heures

**3.04 Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n02011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N° RDFB12207899C du 25 05 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

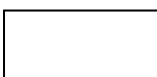
Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 05 06 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP/SOFAXIS en date du 25 07 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),**



## **DECIDE**

**Article 1** : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé pour le risque Prévoyance,

**Article 2** : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : 10 €/mois soit 120 €/an,

**Article 3** : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01 01 2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général,

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

### 3.05 Avis du Centre de Gestion

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin a émis un avis favorable concernant :

- la modification au protocole d'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (horaires d'été du service technique en cas de fortes chaleurs) sous le n° F2018-338.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR)

**PREND ACTE** de cette information.

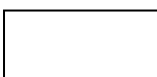
## **POINT 4- FINANCES**

### 4.01 Frais de Missions- déplacement élu

Monsieur le Maire redonne la parole à Mme LARGER. Elle rappelle le jumelage avec la ville de Savigneux (dans le Forez) et leur fait part de l'invitation reçue de la part de la mairie de Savigneux à l'attention de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire est attendu à Savigneux les 16-17 et 18 octobre prochain pour rencontrer les élus de la nouvelle municipalité dont l'objectif est de relancer le jumelage entre Rosenau et Savigneux. Ce sera également l'occasion de rencontrer les représentants du monde associatif de Savigneux ainsi que les membres du Comité de Jumelage.

Une rencontre entre élus et populations des deux communes est envisagée pour le courant de l'année 2019.





Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR, Monsieur LITZLER Thierry ne prenant pas part au vote)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à se rendre à Savigneux les 16 – 17 et 18 octobre 2018 dans le cadre du jumelage,

**DIT** que ses dépenses liées à ce déplacement seront imputées aux frais réels sur le compte 6532 – frais de mission.

#### 4.02 Décision modificative budget EAU

a)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative sur le budget EAU afin de pouvoir passer les écritures d'amortissement résultant du transfert des immobilisations de l'AFUA dans le budget EAU, suite à la décision de dissolution de l'AFUA « Les Rives du petit canal ».

Par conséquent, il y a lieu de voter la décision modificative suivante :

Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections »

Compte 611 (DF) : + 6 016.99 €

Compte 2158 (RI) : + 6 016.99 €

Compte 023 (DF) : – 6 016.99 €

Compte 021 (RI) : - 6 016.99 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),

**ADOpte** la décision modificative ci-dessus.

b)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative sur le budget EAU afin de pouvoir passer une écriture relative au compte 6542 (créance éteinte).

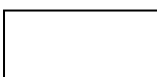
Par conséquent, il y a lieu de voter la décision modificative suivante :

Compte 6541 : - 100.00 €

Compte 6542 : +100.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),

**ADOpte** la décision modificative ci-dessus.



#### 4.03 Décisions modificatives - budget communal

##### *a) 1<sup>ère</sup> DM*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative sur le budget communal en raison d'une différence (positive) de 119.73 € apparaissant entre le montant de la dette du budget général de la commune et le capital restant du des tableaux d'amortissement.

Par conséquent, il y a lieu de voter la décision modificative suivante :

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections »  
Compte 1641 (DI) : + 119.73 €

Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections »  
Compte 7718 (RF) : + 119.73 €

Compte 023 (DF) : + 119.73 €  
Compte 021 (RI) : + 119.73 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),

**ADOPTE** la décision modificative ci-dessus.

##### *b) 2<sup>ème</sup> DM*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative sur le budget communal pour insuffisance au compte 1641, suite à l'emprunt de 600 000.00 € contracté cet été.

Par conséquent, il y a lieu de voter la décision modificative suivante :

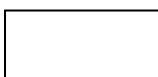
Compte 1641 (DI) : + 11 000.00 €  
Compte 2313 (DI) : - 11 000.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),

**ADOPTE** la décision modificative ci-dessus.

##### *c) 3<sup>ème</sup> DM*

Monsieur le Maire passe la parole à Mme LARGER. Elle propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative sur le budget communal pour alimenter le compte 6532 en vue de divers frais de mission à venir avant la fin de l'année, (la prévision budgétaire étant



insuffisante) :

Par conséquent, il y a lieu de voter la décision modificative suivante :

Compte 6532 : + 500.00 €

Compte 6283 : - 500.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR, Monsieur Thierry LITZLER ne prenant pas part au vote),

**ADOpte** la décision modificative ci-dessus.

#### 4.04 Subvention à l'association CMNHWK (Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu en mairie en date du 23 août de l'association Hartmannswillerkopf concernant une demande de subvention relative au remplacement du système d'éclairage du monument ainsi que du paratonnerre. Ils sollicitent en effet une aide financière pour financer ces « travaux ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association Hartmannswillerkopf.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR)

**ACCORDE** une subvention de 100 € à l'Association Hartmannswillerkopf.

#### 4.05 Prise en charge de l'achat d'une maquette du Mémorial

Monsieur le Maire explique aux élus que dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Mémorial Jean de Loisy, Monsieur Florian URFFER, conseiller municipal et correspondant défense, a souhaité organiser une exposition en rapport avec le thème du Mémorial.

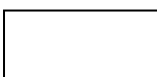
Pour cela il a acquis sur internet des pièces permettant la reproduction au 1/16<sup>ème</sup> du Mémorial au prix de 170 €.

Monsieur URFFER explique l'origine du projet et la thématique globale de sa prochaine exposition.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge ses frais et de rembourser cette somme à Monsieur Florian URFFER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR, Monsieur Florian URFFER ne prenant pas part au vote)

**ACCORDE** de rembourser la somme de 170 € à Monsieur Florian URFFER



**DIT** que les crédits sont suffisants au compte 6288

#### 4.06 Fixation des tarifs des activités « Ados »

Monsieur le Maire rappelle que des activités vont prochainement être proposées aux adolescents de la commune, âgés de 11 à 17 ans, sur les prochaines vacances de la Toussaint mais aussi tout au long de l'année et qu'il convient de voter les tarifs de ces nouvelles activités sportives, culturelles et de loisirs.

activités sportives	forfait 1 (semaine entière : 5 jours)	forfait 2 (Mercredi – Jeudi-Vendredi)	forfait 3 (Lundi-Mardi-Mercredi)	forfait 4 (5 jours)
SPORT & CO	50 €	40 €	40 €	
HIP-HOP et BREAK DANCE				40 €

activités culturelles et de loisirs	forfait 1 (culture et loisirs)	culture	loisirs
saison complète (4 spectacles « culture » et 4 spectacles « loisirs »)	40 €		
la demi- saison (2 spectacles « culture » et 2 spectacle « loisirs »)	20 €		
le spectacle « culture »		8 €/ spectacle au choix	
le spectacle « loisirs »			4 €/ loisir au choix
cinéma			4 €/ séance au choix
art culinaire			4 €/séance au choix

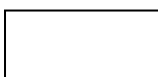
Il est précisé que le 1<sup>er</sup> spectacle culturel qui aura lieu le samedi 13 10 2018 sera exceptionnellement de 4 €.

Les titres de recettes seront émis à l'encontre des familles par la commune avec paiement par chèque auprès du trésor public.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR)

**VOTE** ces tarifs relatifs aux activités ados.



4.07 Prise en charge de la facture « Balades et photos »

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des 10 ans de la soirée Fleurissement, l'association « balades et photos » a réalisé 11 affiches sur toiles repositionnables de 50 x70.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais d'impression relatifs à ces affiches pour un montant de 184.80 € puisque l'association a laissé les affiches à la commune pour affichage dans le futur bâtiment de la mairie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR)

**ACCEPTE** de prendre en charge cette facture d'un montant de 184.80 €

4.08 Subvention extraordinaire à « Balades et Photos »

Monsieur le Maire explique que l'association « Balades et Photos » va éditer un nouveau livre de balades intitulé (provisoirement) « Balades et Histoires » qui mettra en lumière des lieux insolites via des balades pédestres et propose, à ce titre, d'accorder une subvention exceptionnelle à ladite association d'un montant de 3 000.00 € pour l'aider financièrement à la parution de cet ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Balades et Photos » avait déjà édité un ouvrage similaire il y a quelques années et que la commune avait déjà été partenaire financier de l'ouvrage pour un montant identique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR)

**ACCEPTE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à « Balades et Photos » d'un montant de 3 000.00 €

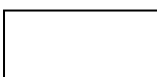
**DIT** que les crédits sont suffisants au compte 6574.

4.09 Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire et M. Gilles RYEZ, adjoint en charge du cadre de vie et de la sécurité, rappellent la première phase de pose de caméras de vidéo-protection dans la plaine sportive et sur la route du SIPES en 2017 et proposent au Conseil Municipal de poursuivre ce programme par une seconde phase. Les travaux de cette seconde phase sont prévus pour l'automne 2019.

Celle-ci concernera l'arrière du complexe culturel et sportif (1 caméra) et le centre village avec la pose de 7 caméras de vidéo-protection comprenant : les deux entrées du village — la mairie/médiathèque et ses abords - les abords des écoles – le bâtiment de la Police Municipale – les Ateliers communaux).

L'enveloppe prévisionnelle de ces travaux est à ce jour de l'ordre de 22 000.00 € HT.



Un devis viendra préciser l'enveloppe financière.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 à hauteur de 60% du montant de la dépense subventionnable.

Monsieur le Maire précise que si l'aide financière devait être inférieure à 60% de la dépense subventionnable, la commune prendrait en charge cette différence sur ses fonds propres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR)

**ACCEPTE** de lancer ce projet et de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 relative à la 2<sup>ème</sup> phase de vidéo-protection

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'exécution de ce projet et à signer toutes les pièces relatives à la demande de subvention.

## **POINT 5 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

### 5.01 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que le précédent Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin s'est achevé le 31 décembre 2017 et explique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler ce contrat pour les quatre années suivantes à savoir 2018-2019-2020 et 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),

**ACCEPTE** le renouvellement du contrat CEJ avec la CAF du Haut-Rhin pour 2018 2019-2020 et 2021.

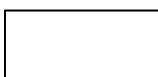
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat CEJ avec la CAF du Haut-Rhin pour les années 2018 – 2019- 2020 et 2021.

## **POINT 6- TRAVAUX PLAINE SPORTIVE**

### 6.01 Désignation d'un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage)

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la plaine sportive (cf. délibération du 19 avril 2018 relative au droit de préemption concernant les terrains rue du Moulin) et explique au Conseil Municipal qu'un COPIL, composé de 5 « élus » – 5 « représentants d'association sportive » et de 5 personnes dites « extérieures », a depuis été mis en place pour mener une réflexion concernant ce futur réaménagement.

Aussi et pour accompagner la commune dans cette réflexion, un Assistant à Maîtrise



d'Ouvrage va s'avérer nécessaire.

Par conséquent, Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil de s'entourer d'un AMO pour mener ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (16 VOIX POUR),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public pour recruter un AMO,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

## **POINT 7- INFORMATIONS OFFICIELLES**

### 7.01 Marchés Publics

a) Marché : réalisation d'un film vidéo

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation qu'il détient selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

désignation du marché	entreprise attributaire	montant du marché HT
Réalisation d'un film vidéo	CARBONE CAFE	12 221.06 €

**Vu** l'article L 21 22-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),

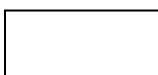
**PREND ACTE** des informations données ci-dessus.

b) Marché : Rue du Rhin

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation qu'il détient selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

désignation du marché	entreprise attributaire	montant du marché HT
Travaux de voirie et de sécurisation rue du Rhin.	COLAS	127 706.50 €

**Vu** l'article L 21 22-23 du code Général des Collectivités Territoriales,



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR),

**PREND ACTE** des informations données ci-dessus.

7.02 Arrêté inter-préfectoral du 05 09 2018 autorisant un plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Rhin de Huningue à Lauterbourg

Monsieur le Maire informe les élus de l'arrêté inter-préfectoral du 05 09 2018 autorisant un plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Rhin de Huningue à Lauterbourg.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR)

**PREND ACTE** de cette information.

## **POINT 8 - RAPPORT DES COMMISSIONS**

### 8.01 : Commission Activité Economique et Développement Durable

Dernière réunion : 25 09 2018.

La commission a travaillé sur la signalétique des entreprises dans le village et une rencontre est à venir avec les entreprises.

### 8.02 : Commission Sociale – Scolaire – Santé

La commission va travailler sur le repas de Noël de décembre 2018 lorsque les devis auront été réceptionnés. La commande des colis a été lancée.

### 8.03 : Commission Budget-Finances

Un point sera fait en fin d'année + préparation du BP 2019.

### 8.04 : Commission Travaux et Patrimoine

Les travaux rue des Champs sont finis : reste les plantations à réaliser (prévues en automne).

Les démolitions des maisons ont eu lieu cet été.

Les travaux de la Police Municipale s'achèvent. Les Policiers vont pouvoir prendre place définitivement dans leurs locaux. Prévoir une inauguration + présentation des deux agents.

Les travaux de la mairie avancent bien : l'entreprise de gros œuvre MADER a travaillé tout l'été sans interruption.

### 8.05 : Commission Communication et Événementiels

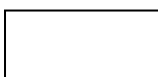
La soirée fleurissement a eu lieu le 21 09.

Tout s'est bien passé : repas – animation- lauréats.

La préparation du Fil de l'An est en cours.

### 8.06 : Commission Cadre de Vie et Sécurité

La phase 2 de la vidéo-protection est à mettre sur les rails – subvention DETR possible.





8.07 : Commission Aménagement et Urbanisme

Une prochaine réunion aura lieu à l'automne.

8.08 : Commission Animation et vie associative

La plénière de l'OMSCAL aura lieu le 11 10.

Pas de réunion officielle mais un gros travail a été fait pour la Fête Tricolore.

8.09 : COPIL Centre village

RAS.

8.10 COPIL Plaine Sportive

Programme prévisionnel suite à l'installation du COPIL le 12/07 et aux deux « doodle » :

Visite de la plaine sportive de BLOTZHEIM : le 17 11.

Réunion COPIL : 12 12.

8.11 Commission Jumelages

Monsieur le Maire se rendra à Savigneux en octobre 2018 dans le cadre du Jumelage.

8.12 Commission Histoire et Langues Régionales

Exposition en cours de préparation pour les 50 ans du Mémorial.

8.13 Commission Communale des Impôts Directs

RAS.

8.14 : Commission Communale Consultative de la Chasse

Le ragondin a été pris en compte comme animal nuisible dans le prochain plan de gestion de la PCA, c'est-à-dire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'en 2029.

8.15 : Commission de Révision des Listes Electorales

Modification en cours de cette commission. Plus d'informations au prochain CM.

**POINT 9 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ALSACE TROIS FRONTIERES**

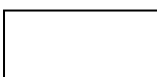
**Motion aéroport- raccordement ferroviaire.**

Monsieur le Maire précise que cette motion a reçu un avis défavorable non pas car les élus seraient contre le raccordement ferroviaire de l'aéroport, mais parce que la qualité de vie des riverains n'est pas assurée et parce que certains aménagements économiques seront impactés dans le projet tel qu'il est actuellement.

**POINT 10- RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS**

**Jumelage avec les Landes.**

« Les amis de Rosenau » se déplaceront par avion puis en bus l'été prochain. L'association « Les amis des Landes » tiendra une réunion en novembre 2018.



Mme GLAENTZLIN nous en parlera davantage lors du prochain CM. Elle se rendra à la réunion du mois de novembre avec son binôme pour une année, Monsieur Geoffrey GILLIG. Ce dernier prendra la suite de Mme GLAENTZLIN en 2020.

### **POINT 11- CALENDRIER**

Manifestations patriotiques :

19/10 : Visite des Expositions par les classes.

27/10 : Les 50 ans du Mémorial.

11/11 : Cérémonie du 11 novembre à 11h.

19/11 à 19h00 : Libération de Rosenau.

Autres dates :

15/10 à 20h00 : Municipalité élargie.

20/10 : visite d'Istein à partir de 16h30.

30/11 et 01-02/12 : Le petit village de Noël.

07-8-9/12 : Téléthon.

16/12 : Repas des aînés.

### **POINT 12- DIVERS**

**JMS** : Commission environnement (SLA): il a été surtout question de la politique autour des déchets verts.

**FU** : Il nous annonce qu'il va devenir papa d'ici à février 2019. Les élus lui adressent toutes leurs félicitations, ainsi qu'à sa compagne.

**AG** : Elle a trouvé la prestation du professeur de HIP-HOP, M. SHALIJANI, très professionnelle lors de son spectacle à la Couple dimanche soir.

**La séance publique est close à 21h52.**

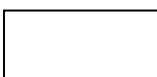
**Séance à huis clos : ouverture à 21h54.**

#### **Vente du terrain rue du Nord.**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal du 19 avril 2018 et du 9 juillet 2018 concernant la vente des deux parcelles sises en section AI n° 74 (19.44 ares) et AI n° 197 (4.59 ares).

Aussi, il informe les membres du Conseil Municipal qu'il a pris attache avec plusieurs promoteurs immobiliers en vue de la vente de ces deux parcelles et confirme aux élus qu'il a un acquéreur potentiel pour ces deux parcelles.

Deux solutions s'offrent à nous pour le moment :



- Soit le promoteur pourra réaliser sur le terrain 2 carrés de l'Habitat et 1 maison auquel cas il propose l'achat du terrain à 500 000.00 €,
- Soit le promoteur pourra réaliser sur le terrain 1 carré de l'Habitat et 3 maisons en bande auquel cas il propose l'achat du terrain à 470 000.00 €,

Ces deux options étant dépendantes d'une étude du sol.

Ainsi,

**Vu** l'estimation domaniale en date du 06 04 2018 concernant la parcelle AI 197,

**Vu** l'estimation domaniale en date du 11 09 2017, renouvelée début octobre 2018 concernant la parcelle AI 74,

Monsieur le Maire propose aux élus de vendre ces deux parcelles sises en section AI 74 et AI 197 (surface totale de 24.03 ares) à la société TERRE ET DEVELOPPEMENT soit au prix de 500 000.00 € ou 470 000 .00 € selon l'option (étant précisé que l'option dépend d'une étude de sol). Monsieur le Maire présente les deux plans remis par l'acquéreur potentiel.

De plus, Monsieur le Maire précise les modalités de paiement par l'acquéreur, à savoir qu'1/3 de cette somme sera versée à la commune lors du dépôt du permis, 1/3 lors de la délivrance du permis de construire et le dernier tiers après les délais de recours des tiers concernant le permis de construire.

Ainsi, après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (16 voix POUR)

**ACCEPTE** la vente de ces deux parcelles d'une superficie de 19.44 ares et 4.59 ares au prix de 500 000.00 € ou 470 000.00 € selon l'option retenue,

**AUTORISE** la société Terre et Développement à réaliser les sondages de sols nécessaires à leurs projets,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Aucun membre du Conseil Municipal ne voit de point supplémentaire à aborder.

∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 h30.



**Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-Verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 08 octobre 2018**

**Ordre du jour :**

POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2018

POINT 2- URBANISME

POINT 3 - PERSONNEL COMMUNAL

POINT 4 - FINANCES

POINT 5- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

POINT 6- TRAVAUX PLAINE SPORTIVE

POINT 7 - INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 8- RAPPORT DES COMMISSIONS

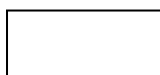
POINT 9- RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION  
ALSACE TROIS FRONTIERES

POINT10 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

POINT11- CALENDRIER

POINT 12- DIVERS

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
LITZLER Thierry	Maire		
SPINDLER-LIEGEON Sylviane	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
SPENLE Jean-Martin	2 <sup>e</sup> Adjoint		
SIGRIST-LABAS Cathie	3 <sup>e</sup> Adjointe		
RYEZ Gilles	4 <sup>e</sup> Adjoint		



WOGENSTAHL Nadine	5 <sup>e</sup> Adjointe		
SCHIBENY Rodolphe	1 <sup>er</sup> Conseiller Municipal Délégué		
POLLINA Sandrine	2 <sup>ème</sup> Conseillère Municipale Déléguée		
GILLIG Angélique	3 <sup>ème</sup> Conseillère Municipale Déléguée		
RAMSTEIN Denis	4 <sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué		
BAHRIA Stéphanie	Conseillère Municipale		
VIELLARD Agnès	Conseillère Municipale		
URFFER Florian	Conseiller Municipal		
GLAENTZLIN Juliette	Conseillère Municipale		
SCHNEEMANN Ronald	Conseiller Municipal		
SALLES Vianney	Conseiller Municipal		

